

## COMPOSITION du CE

Dernière mise à jour : 18-01-2016

Le premier tour des élections des représentants du personnel (comité d'entreprise et délégués du personnel) a eu lieu le 1er octobre 2013. La liste commune CGT et CFDT a remporté 100% des sièges Employés & Gardiens & Maitrise et est élue pour une durée de 4 ans (jusqu'en 2017).

La représentativité syndicale de la SDH est modifiée de la façon suivante : CGT 44.36 %, CFDT 44.36 % (soit presque 90 % pour l'intersyndicale) et CFTC 13.08 %.

Voici donc :

La composition du Comité d'entreprise.

La liste des délégués du personnel, le CHSCT.

La composition du Comité d'entreprise :

Le Comité d'Entreprise a pour objet d'assurer une expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production. Le comité d'entreprise est également chargé de gérer les activités sociales et culturelles :

Collège Titulaires suppléants Employés / Gardiens GASTINEAU Natacha BRUNIER COULIN Julie DELBARE Alexandra BOSTON Pierre  
Maitrise GUSMINI Pascale DALLA FAVERA Florence  
GIANETTI Marie Isabelle  
SALERNO François

La liste des délégués du personnel :

Le rôle principal du DP est de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives des salariés. Il veille également au respect du statut des salariés en demandant que soient correctement appliqués la Loi, le Code du Travail, la convention collective et les accords d'entreprise. Il peut, s'il estime nécessaire, saisir l'inspecteur du travail.

Collège Titulaires suppléants Employés / Gardiens BRUNIER COULIN Julie DELBARE Alexandra BOSTON Pierre  
GASTINEAU Natacha Maitrise ANDRZEJEWSKI François  
DUMAS Jean-Louis DUCROS Michel SANCHEZ Christiane  
REYMOND Carole GIANETTI Marie Isabelle  
Le CHSCT :

Le CHSCT a pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des salariés travaillant dans l'établissement ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il doit également veiller à l'observation de prescriptions réglementaires adoptées dans ce but. Le CHSCT analyse les conditions de travail et les risques professionnels exposant les salariés de l'établissement.

Collèges Membres Employés / Gardiens ANTONIK Nadine GASTINEAU Natacha Maitrises / cadres DUCROS Michel

FRATTINI Joel

Le bureau :

Fonctions Titulaire Suppléant Secrétaire du CE GIANETTI Marie Isabelle DELBARE Alexandra Trésorière du CE  
GUSMINI Pascale  
DALLA FAVERA Florence